

MAIRIE DE SAINT VINCENT DE BARRÈS
EXTRAIT N°74 - 2018
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 Décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **deux mille dix huit** et le **dix sept décembre** à vingt heures trente, salle du Foyer Rural, le Conseil Municipal de Saint Vincent de Barrès s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de M. Le Maire, **M. Paul SAVATIER**.

Etaient présents : Mrs/Mmes Paul SAVATIER, Jean-Claude CALLON, Christian CHEBANCE, Magali LAMBERT, Stéphane BONNET, Muriel BRUNEAU, Véronique BROUT, Bernadette DEMANGE, Dominique CHAIZE, Michel JOURDAN. Corinne AVENAS, Marie VIGNAL, Françoise PELLORCE.

Excusés : /

Absents ayant donné Procuration : /

Arrivé en cours de séance : /

Membres absents : M. Jean-Luc VIRMAUX.

Le Conseil Municipal réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Marie VIGNAL, secrétaire pour toute la durée de la session.

MISE A ENQUETE PUBLIQUE
Plan de zonage assainissement

M. le Maire présente le rapport suivant :

- Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-8 et L.2224-10,

Il est fait présentation au conseil municipal du document établi par NALDEO pour la mise à jour du zonage assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
DECIDE,

- D'approuver de plan de zonage et la notice associée relatifs à l'assainissement des eaux usées de la Commune,
- D'autoriser le maire à lancer l'enquête publique unique avec celle du PLU, et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
A St Vincent de Barrès, le 20 Décembre 2018.



Le Maire,

Paul SAVATIER